

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITE DE STE-JEANNE-D'ARC**

Le 13 septembre 2021 avait lieu une réunion ordinaire du conseil municipal tenue à 20h00 au Centre municipal.

Étaient présents et formaient quorum sous la présidence de madame Denise Lamontagne, mairesse, les conseillers : François Théberge, Jean Ouellet, Michel Gagnon, Jules Bernier et Charline Devin.

Monsieur Berthold Allard était présent (par téléphone) à la pré-rencontre mais absent lors de la rencontre.

Mesdames Nathalie Doucet, directrice générale et Christiane Laporte adjointe étaient aussi présentes.

**21.09.090 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Il est proposé par** monsieur Jean Ouellet  
et résolu unanimement :

**D'accepter** l'ordre du jour tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'y inscrire de nouveaux items jusqu'à épuisement de l'ordre du jour.

**21.09.091 EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DU 4 août 2021**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a déjà pris connaissance du procès-verbal de la réunion ordinaire du 04 août 2021;

**Il est proposé par** madame Jules Bernier  
et résolu unanimement :

Qu'il y ait dispense de lecture du procès-verbal du 04 août 2021.

**21.09.092 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 04 AOÛT 2021**

**Il est proposé par** monsieur Jules Bernier  
et résolu unanimement :

**D'adopter** le procès-verbal de la réunion ordinaire du 04 août 2021.

**21.09.093 COMPTES**

**Il est proposé par** monsieur Jules Bernier  
et résolu unanimement :

**D'accepter** la liste de comptes numéro 8 août 2021, au montant total de 235 922.70 \$, démontrant une liste des comptes payés au montant de 17 877.37 \$, une liste des salaires payés au montant de 21 850.24 \$, une liste des comptes à payer au montant de 196 195.09 \$ et d'autoriser la secrétaire-trésorière à payer les comptes.

**CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance

**\*\* FIN DE LA CORRESPONDANCE**

**21.09.94 ADOPTION DES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

**ATTENDU QUE** la municipalité se doit d'émettre des chèques pour le paiement de ses fournisseurs;

**ATTENDU QUE** les chèques doivent porter deux signatures dont l'une d'entre elle doit être obligatoirement la secrétaire-trésorière;

**IL EST PROPOSÉ PAR** François Théberge et résolu unanimement :  
**QUE** la Municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc nomme Madame Nathalie Doucet comme personne désignée pour agir au nom de la municipalité auprès des divers organismes et intervenants et l'autorise à signer les chèques et les différents documents nécessaires au bon fonctionnement de la municipalité et ce, à partir du 15 septembre 2021.

**21.09.095 RÈGLEMENT POUR LA DÉLÉGATION DE DÉPENSE POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Après discussion en pré-rencontre, il fut décidé que ce point serait reporté à la prochaine réunion du conseil

**21.09.096 CHANGEMENT DE DATE SÉANCE DE NOVEMBRE**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal ne peut siéger pendant la période de contestation de 5 jours suivant les élections;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Charline Devin de reporter la séance du 1<sup>er</sup> novembre au 15 novembre 2021.

**21.09.096 DÉSIGNATION MANDATAIRE AUPRÈS DES GOUVERNEMENTS**

**ATTENDU** la nomination de Madame Nathalie Doucet au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de nommer le représentant officiel de la municipalité au sein de Revenu Québec et tous les ministères tant provinciaux que fédéraux;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Charline Devin et résolu unanimement :

**QUE** la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc nomme Madame Nathalie Doucet, pour agir à titre de représentante officielle pour la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc auprès de Revenu Québec et tous les autres ministères tant provinciaux que fédéraux et qu'elle soit autorisée à :

- Gérer l'inscription de la municipalité à ClicSEQUR-Entreprises;
- Gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- À remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- Consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toutes négociations avec Revenu Québec, en ce qui

concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

**21.09.097      RÉSOLUTION D'ACHAT DE MEMBRANES**

**ATTENDU QUE** les membranes de l'usine de filtration de l'eau potable doivent être changées;

**ATTENDU QU'**en raison des problèmes survenus sur le réseau et de la nécessité de commander les membranes sans délais;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Michel Gagnon et résolu unanimement, d'entériner la décision de procéder à l'achat des membranes.

**VARIA**

**\*\*      LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 21h27, Monsieur François Théberge propose la levée de l'assemblée. Acceptée à l'unanimité.

---

Denise Lamontagne,  
maire

---

Nathalie Doucet,  
directrice générale